

avec les membres que la période de transition qui suivra la fin de la guerre sera une période de changement et d'ajustement; et en prenant des décisions sur les demandes résultant de cet état de choses, il donnera aux membres le bénéfice du doute. Ces dispositions ont été préparées principalement en vue du Royaume-Uni. Il faut espérer que, l'un des résultats du compte de crédit récemment négocié entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni sera d'améliorer à un tel point la situation du Royaume-Uni que ce pays sera capable d'assumer bien avant la date envisagée à Bretton Woods la pleine obligation de sa participation aux accords de Bretton Woods.

Voilà pour la période de transition. L'autre point au sujet duquel je devrais peut-être dire quelques mots est la disposition, ou les dispositions concernant l'administration du Fonds. C'est une administration à trois plans superposés. Le plan supérieur, le groupe souverain du Fonds, est appelé le Conseil des gouverneurs et consiste de représentants de tous les gouvernements qui sont membres du Fonds. Le Conseil des gouverneurs est investi de tous les pouvoirs du Fonds. Le Fonds n'est pas une chose qui existe en dehors des membres, à part des pays qui en font partie. Ce n'est pas un être à part doué de pouvoirs sauf ceux qu'il dérive des gouvernements qui constituent le Fonds.

Le plan du milieu dans la composition constitutionnelle du Fonds est celui des administrateurs. Les dispositions stipulent que les cinq pays ayant les quotes-parts les plus élevées—et qui sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Union soviétique, la Chine et la France—ont chacun le droit de nommer un administrateur. Les dix-neuf pays de l'Amérique latine représentés à la conférence de Bretton Woods ont le droit d'en nommer deux entre eux; et le reste du monde a le droit d'en nommer cinq. La méthode d'élection est une combinaison de représentation proportionnelle et de vote transférable par laquelle chaque pays doit miser sur le gagnant et chaque administrateur est au courant des pays qui ont contribué à son élection. Enfin, le troisième plan est celui de l'administrateur-délégué et du personnel du Fonds qui exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par le Conseil des gouverneurs, ou qui leur sont transmis de sa part par les administrateurs. Les administrateurs, comme les gouverneurs, sont naturellement des représentants des gouvernements.

Voilà, monsieur, ce qui constitue à mon idée les points essentiels du Fonds. Je m'excuse auprès du Comité d'avoir pris si longtemps pour les décrire, et je crois que j'en prendrai beaucoup moins pour la banque, parce que la banque est conçue d'une manière beaucoup plus orthodoxe.

M. IRVINE: Monsieur le président, ne vaudrait-il pas mieux de permettre au témoin de se reposer et de nous parler de la banque la prochaine fois? Nous pourrions consacrer le reste de la séance à des questions sur le Fonds.

Le PRÉSIDENT: Discutons la chose et voyons ce que pense le Comité d'une séance ce soir. Voulez-vous siéger ce soir à 8 heures.

Des VOIX: Oui, oui.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, nous pourrions peut-être nous ajourner maintenant. Nous aurons la salle 277 ce soir. Nous nous réunirons dans la salle 277 ce soir à 8 heures.

A 5 h. 35 de l'après-midi, la séance est suspendue pour être reprise à 8 heures du soir dans la salle 277.

SEANCE DU SOIR

La séance est reprise à 8 heures du soir.

M. LOUIS RASMSKY est rappelé.